



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

FSU de l'Aude
22 bis boulevard de Varsovie
11000 Carcassonne
04-68-25-54-23

UL-FSU de Narbonne
13 rue des 3 moulins
11100 Narbonne
04-68-32-07-99

fsu11@fsu.fr / <http://fsu11.fsu.fr/>

Compte rendu du CHSCT-SD de l'Aude du 15/12/2017

• **Suivi des préconisations de visites**

Lorsqu'une école ou un établissement de 2nd degré est visité par le CHSCT-SD, des préconisations relatives à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail des personnels sont émises.

La FSU a exprimé le regret que, dans certains cas, les préconisations ne soient finalement suivies qu'au prix de multiples relances du CHSCT-SD et que des situations à risque perdurent pendant des années.

L'école élémentaire Les Floralties de Trèbes a été visitée en octobre 2017. Le rapport de visite a été approuvé en séance.

Début 2018, c'est le collège Victor Hugo de Narbonne qui fera l'objet d'une visite.

• **Programmes annuels de prévention 2016-2017 et 2017-2018**

Il apparaît que le DUER (Document Unique d'Évaluation des Risques) a été renseigné par les écoles et les établissements de 2nd degré mais qu'il n'est pas toujours actualisé et ne sert pas à mettre en place des actions de prévention.

Par ailleurs, l'information des personnels sur le rôle des CHSCT et les leviers d'action dont ils disposent reste insuffisante.

Le CHSCT-SD travaillera sur ces points en 2017-2018 afin d'aider les personnels du 1^{er} degré et du 2nd degré à identifier les risques auxquels ils sont soumis et à bénéficier d'actions de prévention.

• **Accidents de service**

Madame la DASEN a assuré que les personnels victimes étaient accompagnés par l'administration dans les démarches à accomplir.

Pour la FSU, un travail d'information doit être mené auprès des personnels.

• **Suivi des fiches des registres « Santé Sécurité au Travail » et « Danger grave et imminent »**

Les membres du CHSCT-SD ont demandé des précisions sur les situations signalées par des agents et non encore résolues.

Par ailleurs, le CHSCT-SD a adopté un avis proposé par la FSU demandant la communication des fiches des registres des lycées du département aux membres du CHSCT-SD, ce que refuse la DASEN en affirmant que les lycées sont du ressort du CHSCT académique. Pourtant, lors du

CHSCT-A du 30 juin 2016, le secrétaire général de l'académie a bien dit que « tous les CHSCT sont compétents pour les écoles, collèges et lycées. »

La FSU continuera d'agir pour obtenir le respect du périmètre du CHSCT-SD.

- **Protocoles « Agression » et « Gestion des situations de violence en milieu scolaire de fait d'enfant »**

Les deux protocoles, mis au point par les membres du CHSCT-SD, indiquent aux agents les leviers d'action qui sont à leur disposition dans les situations de crise en question. Ils seront diffusés dans les écoles du département et mis en ligne sur l'intranet Accolad.

- **Ambiance thermique au sein des établissements**

Un groupe de travail va être mis en place pour formuler des propositions. Il s'appuiera sur les travaux déjà effectués par le CHSCT-SD de l'Hérault.